territoire d'énergie
LOIRE · SIEL

SIEL TE Loire
Pôle Direction Opérationnelle

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Prestations réglementaires de sécurité, de vérifications des ouvrages techniques et de protection de la santé et des personnes en lien avec les installations du SIEL-TE

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026-DOP-S-0096
Date limite de remise des plis	03 / 12 / 2026 à 12 h 00
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT 2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE 3
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS 4
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION 8
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 12

Sélectionner le sommaire, appuyer sur la touche F9 (ou Fn+F9) pour mettre à jour la numérotation des pages.

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

SIEL TE Loire
Direction opérationnelle
Représentant : JOLY OLIVIER Président
Adresse : SIEL TE Loire
4 avenue Albert Raimond
CS80019
42270 Saint-Priest-en-Jarez

La personne en charge du dossier est : Célia PLOUVIN Chargée des marchés publics

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Prestations réglementaires de sécurité, de vérifications des ouvrages techniques et de protection de la santé et des personnes en lien avec les installations du SIEL-TE.**

Pour le lot n°01, la classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code CPV	Libellé CPV
Code principal : 71315400-3	Services d'inspection et de vérification de bâtiment
Code secondaire : 90650000-8	Services de désamiantage

Pour le lot n°02, la classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code CPV	Libellé CPV
Code principal : 71317210-8	Services de conseil en matière de santé et de sécurité

Pour le lot n°03, la classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code CPV	Libellé CPV
Code principal : 71621000-7	Services d'analyse technique ou services de conseil
Code secondaire : 71631300-3	Services de contrôle technique de bâtiments
Code secondaire : 71630000-3	Services de contrôle et d'essais techniques

- **Eléments clé du contrat :**

Objet du contrat	Prestations réglementaires de sécurité, de vérifications des ouvrages techniques et de protection de la santé et des personnes en lien avec les installations du SIEL-TE
Acheteur	SIEL-TE Loire
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
Structure	3 lots
Lieu d'exécution	Les prestations seront réalisées sur l'ensemble des installations du SIEL-TE
Durée	36 mois
Développement durable	Clause environnementale et critère environnemental
Pénalités de retard	Se référer aux clauses du CCAP
Variation des prix	Révisables (formule), formule P = Po * (0.15+0.85*(INGo/INGm))
Nature des prix	Prix mixtes

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 3 lots :

Type	Objet	Délais
Lot	Lot n°1 - Prestations liées à l'amiante et aux hydrocarbures polycycliques aromatiques (HAP) - montant maximum 81 000,00 € HT	Maximum 3 ans à compter de la notification du contrat
Lot	Lot n°2 - Prestations de sécurité et de protection de la santé des personnes (SPS) - montant maximum 30 000,00 € HT	Maximum 3 ans à compter du 24 février 2027
Lot	Lot n°3 - Prestations de vérifications techniques et règlementaires de Bureau de contrôle - montant maximum 99 000,00 € HT	Maximum 3 ans à compter de la notification du contrat

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Toutefois, et au regard de l'incompatibilité des missions de coordonnateur SPS et de contrôleur technique posée par l'article L.125-3 du code de la construction et de l'habitation et de la jurisprudence administrative, le titulaire du lot n°02 ne pourra pas être également titulaire du lot n°03, et inversement.

En effet, la jurisprudence administrative rappelle qu'en vertu de l'article L.215-3 du code de la construction et de l'habitation le coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé intervient dès la phase de conception et de réalisation, ce qui rend incompatible son activité avec celle de contrôleur technique (TA Paris, 4 décembre 2024, n°2430248).

De fait, si le candidat est classé premier sur les lots n°02 et n° 03, celui-ci se verra attribuer le lot par ordre décroissant des préférences mentionnées dans sa réponse, le lot restant étant attribué au candidat classé deuxième.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.te42.fr/marches-publics/.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

Pièces communes :

- RC
- RGPD annexe
- Déclaration de sous-traitance (DC4)
- Guide sous-traitance
- CCAP commun à l'ensemble des lots
- CCTP commun à l'ensemble des lots
- Modèle de déclaration sur l'honneur de non-interdiction de soumissionner aux marchés publics
- Modèle de déclaration sur l'honneur de non-redressement judiciaire
- Fiche de classement des lots
- Formulaire APROVALL

Pièces propres à chaque lot :

- Bordereau des prix propre à chaque lot
- Acte d'engagement propre à chaque lot
- DQE propre à chaque lot

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur.

- **Sans suite :**

À tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Les candidats sont informés que l'acheteur se réserve le droit de contraindre le groupement attributaire à revêtir la forme d'un groupement solidaire dans le cas où il n'aurait pas candidaté sous cette forme.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*
Pouvoir	*Pouvoir de signature de la personne habilitée à engager la société (document attestant la qualité de gérant de l'entreprise ou délégation de pouvoir de l'un des dirigeants)*
Déclaration sur l'honneur	*Le candidat justifie qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L.2141-11 du CCP et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.*
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles si elle n'est pas mentionnée dans le DC2.*
Risques professionnels	*Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques Professionnels.*
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Déclaration relative aux effectifs moyens annuels	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.*
Certificats de qualification professionnelle et/ou de qualité ou équivalents	***Lot n°01** - L'opérateur de repérage effectuant les missions de diagnostic amiante doit disposer d'une attestation de compétence délivrée par un organisme de formation enregistré auprès de France compétence ou un organisme accrédité type COFRAC ou équivalent.* ***Lot n°02** – Le candidat doit justifier de certificats de formation attestant de la qualité de coordonnateur SPS du ou des intervenants susceptibles d'exécuter la prestation et/ou des justifications des démarches pour le renouvellement de ces certificats. Les qualifications suivantes de l'OPQIBI, ou équivalentes, sont considérées comme recevables :* - *Qualification 0311 « CSPS de niveau 1 en phase conception » ;* - *Qualification 0312 « CSPS de niveau 1 en phase réalisation » ;* - *Qualification 0313 « CSPS de niveau 2 en phase conception » ;* - *Qualification 0314 « CSPS de niveau 2 en phase réalisation » ;* ***Lot n°03** – Le candidat doit produire la preuve de détention de l'agrément de « contrôleur technique » en cours de validité.*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Bordereau des prix	*Bordereau des prix **propre à chaque lot** complété en Format Excel.* *Si le candidat n'a pas renseigné la totalité des lignes, son offre sera déclarée irrégulière.* *En cas de contradiction ou d'erreur entre les prix du BPU et du DQE rempli par le candidat, seuls les prix du BPU priment et seront pris en compte pour l'analyse des offres. Le DQE sera rectifié en conséquence.*
Détail quantitatif estimatif	*DQE **propre à chaque lot** complété en Format Excel.*
Acte d'engagement	*Acte d'engagement **propre à chaque lot** complété.*
Mémoire technique propre à chaque lot	*Un mémoire technique **propre à chaque lot** est à remettre obligatoirement par les candidats.* *Aucune trame spécifique n'est imposée, le candidat est libre de la mise en page de son document. Néanmoins, pour permettre une analyse équitable et rigoureuse des offres, le mémoire technique devra **uniquement et obligatoirement** être structuré selon l'ordre et l'intitulé des 4 sous-critères prévus dans le critère de la valeur technique définis à l'article 4 du présent règlement de la consultation, en respectant les descriptifs de chacun des sous-critères propres à chaque lot.* *Si le candidat ne remet pas ce document avec son offre, celle-ci sera déclarée irrégulière.* *Si le candidat ne renseigne pas d'informations pour un sous-critère, son offre ne sera pas déclarée irrégulière, mais il obtiendra la note de 0 au sous-critère concerné.*
Mémoire technique environnemental propre à chaque lot	*Ce document, **propre à chaque lot**, est à remettre obligatoirement par les candidats* *A défaut, si le candidat ne remet pas de mémoire technique environnemental avec son offre, celle-ci sera déclarée irrégulière.* *Aucune trame spécifique n'est imposée, le candidat est libre de la mise en page de son document. Néanmoins, pour permettre une analyse équitable et rigoureuse des offres, le mémoire technique environnemental devra **uniquement et obligatoirement** être structuré selon l'ordre et l'intitulé des sous-critères prévus dans le critère de la performance environnementale définis à l'article 4 du présent règlement de la consultation, en respectant les descriptifs de chacun des sous-critères propres à chaque lot.* *Si le candidat ne renseigne pas d'informations pour un sous-critère, son offre ne sera pas déclarée irrégulière, mais il obtiendra la note de 0 au sous-critère concerné.*
Fiche de classement des lots	*Ce document est à remplir et à remettre obligatoirement **dans le cas où le candidat aurait candidaté aux lots n°02 et n°03 uniquement**. Le candidat précisera dans la fiche de classement le lot qu'il souhaite obtenir en priorité par ordre croissant.* *À défaut, si le candidat n'a pas remis ce document avec son offre, celle-ci pourra être déclarée irrégulière.*

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.te42.fr/marches-publics/

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie

électronique doivent être adressés à :

Adresse : **SIEL TE Loire**
4 avenue Albert Raimond
CS80019
42270 Saint-Priest-en-Jarez
Service juridique et commande publique
Représentant : Olivier JOLY Président

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf

- **Modalités de signature :**

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne " eIDAS " du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature

électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

Conformément à l'article R.2161-4 du Code de la commande publique, l'acheteur procèdera à l'analyse des offres avant l'analyse des candidatures.

La vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles sera réalisée pour l'attributaire pressenti de chaque lot.

Si l'attributaire pressenti ne présente pas les garanties financières, techniques et professionnelles suffisante, le lot sera attribué au soumissionnaire arrivé deuxième du classement d'analyse des offres.

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Pour le lot n°01 :

Critère	Descriptif
1. Prix HT (50 %)	Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix du DQE en € HT avec la formule suivante : Formule de calcul : (offre la moins disante/offre considérée) *50
2. Valeur technique (30 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique
- Moyens humains et matériels dédiés à l'exécution du marché (15 %)	Il est demandé au candidat de présenter l'organigramme nominatif de l'équipe dédiée au marché ainsi que les CV de chaque intervenant, l'identification claire de l'interlocuteur unique (chef de projet/conducteur), le volume d'heures ou le temps de présence prévu sur site, ainsi que les modalités de remplacement en cas d'absence. Il est demandé au candidat la liste des matériels de mesure, de protection, de prélèvement, de confinement ou d'outillage technique qui seront affectés au marché, garantissant la sécurité et l'efficacité des interventions.
- Expériences et références sur des prestations similaires (15%)	Le candidat devra démontrer son savoir-faire opérationnel sur des projets d'envergure ou de complexité comparables : - Une liste de 3 références récentes (moins de 3 ans) portant sur des opérations de même nature et avec des prestations similaires au présent marché ; - Pour chaque référence, le candidat précisera le nom du maitre d'ouvrage, le montant des travaux de l'opération, la nature exacte de la mission réalisée par le candidat et l'année de réalisation.
- Méthodologie spécifique à l'amiante (30 %)	Il est demandé au candidat d'indiquer les modes opératoires envisagés pour la démarche d'analyse face aux risques d'exposition à l'amiante et

Critère	Descriptif
	les dispositions retenues pour assurer la sécurité du personnel intervenant et la protection absolue de l'environnement du site.
- Organisation des missions et optimisation du planning (40 %)	Le candidat explicitera sa gestion logistique et temporelle du marché. Il proposera : - Un planning d'exécution détaillé faisant apparaitre les différentes phases de la mission et les délais d'intervention ; - Les mesures d'optimisation proposées pour réduire l'impact temporel des contraintes réglementaires liées à l'amiante ; - Une description de sa réactivité notamment en décrivant le protocole de gestion des imprévus, des aléas ou des situations d'urgence.
3. Performances en matière de protection de l'environnement (20 %)	Les performances en matière de protection de l'environnement sont appréciées au regard du contenu du mémoire technique environnemental
- Traitement des déchets (50 %)	Il est demandé au candidat d'indiquer l'organisation et la méthodologie retenues pour collecter, conditionner et évacuer l'ensemble des déchets dangereux générés par ses opérations de repérage et de prélèvement sur site. Il devra préciser : - Le conditionnement immédiat des prélèvements et résidus, ses modalités de nettoyage des points de prélèvement et le double ensachage immédiat des échantillons et résidus amiantés dans des sacs réglementaires ; - Son protocole de décontamination et de mise en sécurité de ses propres Equipements de Protection Individuelle à usage unique (combinaisons étanches de type 5, surbottes, filtres de masques) après chaque vacation, afin qu'ils soient traités comme des déchets amiantés ; - La filière retenue pour l'acheminement de ses déchets vers un centre de stockage ou de vitrification agréé. Il devra confirmer l'utilisation obligatoire de la plateforme réglementaire TracksDéchets pour l'émission, le suivi et la signature électronique des Bordereaux de Suivi des Déchets d'Amiante, garantissant une traçabilité totale à l'acheteur.
- Empreinte carbone des déplacements (50 %)	Il est demandé au candidat d'indiquer sa politique de limitation des émissions de gaz à effet de serre applicable aux déplacements des personnes affectées à la réalisation des prestations objet du présent marché incluant : - Mesure de limitation des déplacements (covoiturage, …) ; - Types de transports privilégiés ; - Nombre de véhicules décarbonés utilisés pour l'exécution des prestations.

Pour les lots n°02 et n°03 :

Critère	Descriptif
1. Prix HT (60 %)	Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix du DQE en € HT avec la formule suivante : Formule de calcul : (offre la moins disante/offre considérée) *60
2. Valeur technique (30 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique
- Moyens humains mobilisés pour l'exécution du marché (30 %)	Il est demandé au candidat de : - Présenter l'organigramme nominatif de l'équipe dédiée au projet, avec la désignation claire de l'interlocuteur unique ; - Décrire l'équipe spécifiquement affectée à la réalisation des missions du lot concerné en présentant les CV détaillés de chaque intervenant ;

Critère	Descriptif
	- Décrire le protocole interne pour assurer le remplacement immédiat du personnel titulaire en cas d'absence par un profil de compétences équivalentes.
- Matériels dédiés à l'exécution du marché (10 %)	Le candidat listera les outils physiques et numériques mis à disposition pour garantir le parfait exercice de sa mission, notamment : - La liste des équipements de protection individuelle (EPI) obligatoires pour les visites de chantiers et les appareils de mesure ou de constatation ; - La liste des logiciels spécifiques utilisés pour la rédaction des livrables réglementaires.
- Expériences et références sur des prestations similaires (20 %)	Le candidat devra démontrer son savoir-faire opérationnel sur des projets d'envergure ou de complexité comparables : - Une liste de 3 références récentes (moins de 3 ans) portant sur des opérations de même nature et avec des prestations similaires au présent marché ; - Pour chaque référence, le candidat précisera le nom du maitre d'ouvrage, le montant des travaux de l'opération, la nature exacte de la mission réalisée par le candidat et l'année de réalisation.
- Organisation des missions et optimisation du planning (40 %)	Le candidat explicitera sa gestion logistique et temporelle du marché. Il proposera : - Un planning d'exécution détaillé faisant apparaitre les différentes phases de la mission et les délais d'intervention ; - Les mesures d'optimisation du planning afin de réduire les délais de délivrance des rapports ; - Une description de sa réactivité notamment en décrivant le protocole de gestion des imprévus, des aléas ou des situations d'urgence.
3. Performances en matière de protection de l'environnement (10 %)	Les performances en matière de protection de l'environnement sont appréciées au regard du contenu du mémoire technique environnemental
- Empreinte carbone des déplacements (100 %)	Il est demandé au candidat d'indiquer sa politique de limitation d'émission de gaz à effet de serre applicable aux déplacements des personnes affectées à la réalisation des prestations objet du présent marché incluant : - Mesure de limitation des déplacements (covoiturage, …) ; - Types de transports privilégiés ; - Nombre de véhicules décarbonés utilisés pour l'exécution des prestations.

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération**.
Les critères sont notés : **Sur la pondération**.
La note totale est notée : **Sur 100**.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

- **Offres anormalement basses :**

Une offre anormalement basse est une offre dont le prix est manifestement sous-évalué et de nature à compromettre la bonne exécution du marché (L2152-5 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article L2152-6 du même Code, l'acheteur met en œuvre tous moyens pour détecter les offres anormalement basses.

Ainsi, la détection des offres anormalement basses se fera de la manière suivante :

- Le SIEL TE procèdera au calcul de la moyenne des offres remises par les candidats (M1)
- Les offres se situant 15% au-dessus de cette moyenne sont identifiées
- Une nouvelle moyenne (M2) est calculée en excluant les offres identifiées à l'étape précédente *(l'exclusion vaut uniquement pour le calcul de la moyenne M2. Les offres seront analysées conformément au règlement de la consultation).*
- Les offres inférieures de 15% à la moyenne M2 sont suspectées d'être anormalement basses.

Il est précisé que la suspicion d'une offre anormalement basse ne constitue pas une exclusion du processus d'analyse des offres.

Les offres suspectées comme anormalement basse feront l'objet d'une analyse détaillée par l'acheteur qui vérifiera la cohérence des prix par rapport aux prescriptions du marché, à son estimation et aux autres offres reçues. Si l'acheteur ne lève pas les soupçons à ce stade, une demande sera envoyée au(x) soumissionnaire(s) concerné(s) pour préciser et justifier le(s) prix concerné(s) par la suspicion d'offre anormalement basse.

Si les justificatifs apportés par le candidat suspecté d'avoir présenté une offre anormalement basse ne sont pas satisfaisants, l'offre sera écartée par l'acheteur et ne sera pas classée.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition.

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les candidats dont la note dépasse la moyenne à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (profil acheteur, entretien, téléphone, courriel). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation de responsabilité civile professionnelle	Attestation de responsabilité civile professionnelle
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Certificat relatif aux congés payés et au chômage-intempéries	Certificat relatif aux congés payés et au chômage-intempéries
Extrait KBIS ou équivalent	Extrait K, extrait KBIS, extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
La liste nominative des travailleurs étrangers employés pour la réalisation des prestations attendues et qui sont soumis à autorisation de travail exigée par les articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail	La liste nominative des travailleurs étrangers employés pour la réalisation des prestations attendues et qui sont soumis à autorisation de travail exigée par les articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail. Cette liste doit préciser, pour chaque salarié concerné, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail. A défaut, attestation de non emploi.
L'attestation de cotisation retraite et prévoyance	L'attestation de cotisation retraite et prévoyance
RIB	RIB
Déclaration sur l'honneur de non-redressement judiciaire	Modèle de déclaration sur l'honneur de non-redressement judiciaire joint au dossier de consultation des entreprises
Déclaration sur l'honneur de non-interdiction de soumissionner aux marchés publics	Modèle de déclaration sur l'honneur de non-interdiction de soumissionner aux marchés publics joint au dossier de consultation des entreprises

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur. La réponse est adressée au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. En cas d'empêchement, écrire à : https://www.te42.fr/marches-publics/

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Lyon

184 rue du Duguesclin
Téléphone : 04 87 63 50 00
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr
Télécopie : 04 87 63 52 50
Site internet : http://lyon.tribunal-administratif.fr/

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, conformément au règlement (UE) 2016/679. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, puis si nécessaire auprès du délégué de la protection des données désigné par l'acheteur : Pôle Service juridique et commande publique, ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

Les conditions d'utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation sont définies dans une annexe au dossier de consultation.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021